

## Parcours : Découverte de l'environnement notarial

Niveau : Initiation

Durée : 0,43 jour(s) soit 3,0 heure(s)

Public concerné

- Toute personne débutant dans le notariat, ou ne justifiant pas de connaissance juridique particulière.

## Objectifs

---

Module : L'environnement notarial

- Définir le statut du notaire et connaître son rôle
- Connaitre les autres membres d'une étude et leur rôle
- Savoir différencier les différents interlocuteurs
- Connaitre les règles spécifiques de « l'authenticité »

Module : Les règles régissant la profession

- Découvrir les structures du notariat, qu'elles soient prévues dans le statut du notariat ou non
- Connaître les principales règles régissant la profession
- Connaitre les règles de mise en œuvre des différentes responsabilités pesant sur le notaire.

Compétences pédagogiques

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- D'identifier les différents interlocuteurs au sein d'une étude notariale ainsi que la spécificité de l'acte authentique.
- Présenter à la fois l'univers notarial dans lequel il va évoluer ainsi que d'identifier les règles régissant la profession.

## Contenu

---

Module : L'environnement notarial

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

- Qu'est-ce qu'un notaire ?
- Quel est le rôle du notaire ?
- Qu'est-ce que l'authenticité ?
- Découverte des différentes fonctions au sein d'une étude et le rôle de chacun

#### **Module : Les règles régissant la profession**

- Présentation et structures du notariat
- Présentation des organismes tiers
- Déontologie
- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale
- Responsabilité disciplinaire

Ce parcours a été mis à jour en juillet 2023

## Prérequis

---

- Aucun

## Modalités d'exécution

---

Formation e-learning

Suite à votre inscription, vous recevrez un mail avec un lien pour vous connecter à votre espace pédagogique. vous pouvez suivre vos modules au moment et au lieu de votre choix sur un ordinateur ou une tablette.

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : E-learning

Durée de la formation : 3h

Ce parcours de formation e-learning comprend 2 modules.

Exemples et cas pratique illustrant la théorie.

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

Un support de formation sous forme de synthèse est mis à disposition en téléchargement à la fin de chaque module.

## Modalités techniques

---

Plateforme d'apprentissage en ligne (360 Learning)

Connexion internet + sortie audio

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

### **Évaluation des compétences :**

A l'issue de chaque module, une auto-évaluation en ligne sera proposée au stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses compétences acquises et d'apprécier ses résultats.

Les résultats de l'évaluation seront remis confidentiellement à chaque stagiaire.

### **Enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation:**

### **Évaluation à chaud à l'issue de la formation :**

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire.

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation conformément aux dispositions de l'article L. 6353-1\* du Code du travail.